

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 13 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	36

Objet de la délibération
FINANCES Création du Cluster Vert CC2SO – Adhésion et participation financière
Référence
2_20211312_7.5.2

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
16/12/2021

L'année deux mille vingt et un, le treize décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURE, DECLÉ, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, DARRAGON, GEST, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, DELNEF, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, STOTER, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

Mme DELETRE a donné pouvoir à M. GEST
M. RENAUX a donné pouvoir à Mme VERRIER
M. DEBART a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. SUIN a donné pouvoir à Mme THIEBAUT
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. DELFOSSE
Mme CARON-DECROIX a donné pouvoir à Mme A-M LEMAIRE
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
Mme LEROY a donné pouvoir à M. DINOARD

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLE, Mme VANDEPITTE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE,

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

La Communauté de Communes Somme Sud-Ouest a engagé une démarche très active dans la valorisation des atouts de son territoire.

Le 18 novembre 2021 l'assemblée générale d'un cluster d'entreprises nommé V.E.R.T pour Valorisation Energétique des Ressources Territoriales s'est tenue à Poix de Picardie. Il s'agit en fait d'une association.

La démarche se veut être un démonstrateur de solutions durables, porteuse de nouvelles formes de développement territorial et source d'activités à fortes valeurs ajoutées et d'emplois pérennes.

Le cluster V.E.R.T a retenu trois axes d'interventions prioritaires :

- L'énergie renouvelable comme l'hydrogène vert
- L'agriculture locale de demain
- Les matériaux biosourcés

Il est proposé au Pôle métropolitain de devenir membre fondateur et de verser une cotisation de 5 000 €.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide que le Pôle métropolitain du Grand Amiénois soit un membre fondateur de l'association Cluster VERT.
- Valide le versement d'une cotisation de 5 000 € pour l'année 2022.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART